



**Municipalité de Hampden**  
863, route 257 Nord  
C.P. 1055 La Patrie  
Tél. : 819-560-8444  
Fax. : 819-560-8445  
[muni.hampden@hsf.qc.ca](mailto:muni.hampden@hsf.qc.ca)

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAMPDEN**

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité du canton de Hampden tenue à l'Hôtel de Ville, mardi le 9 janvier 2018 à 19h30.**

**Sont présents :**

- Siège # 1. Monsieur Pascal Prévost**
- Siège # 2. Madame Lisa Irving**
- Siège # 3. Madame Monique Scholz**
- Siège # 4. Madame Sylvie Caron**
- Siège # 5. Madame Chantal Langlois**
- Siège # 6. Madame Valérie Prévost**

**Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Bertrand Prévost.**

**Est aussi présente la Secrétaire-trésorière, adjointe Madame Manon Roy, qui agit à titre de secrétaire de l'assemblée.**

**#1**

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Bertrand Prévost ouvre la séance à 19h30 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

**#2 2018-004**

## **Adoption de l'ordre du jour**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 5 décembre 2017
4. Rapport des comités et du maire
5. Rapport de la directrice générale
6. Rapport du service de voirie, service incendie et urbanisme
7. Question du public
8. Approbation des salaires et des comptes
  
9. Correspondance
  
10. Résolutions
  - 10.1 Adoption du règlement de taxation 2018 # **84-2018**
  - 10.2 Adoption du règlement du traitement des élus municipaux 2018 # **85-2018**
  - 10.3 Formation sur l'éthique et déontologie (Avocat, Monique)
  - 10.4 Renouvellement annuel de l'ADMQ
  - 10.5 Demande d'appuis pour les milieux humide et hydrique

- 10.6 Renouvellement FQM
- 10.7 Renouvellement Québec Municipal
- 10.8 Renouvellement FCM

11. Varia

- Cahier de charges de travail pour tous les employés

12. Période de questions

13. Levée de la séance.

Il est proposé par Madame Sylvie Caron et résolu à l'unanimité des membres présents, que l'ordre du jour soit et est adopté en laissant le varia ouvert.

**Adoptée**

#3 2018-005

**Adoption du procès-verbal 5 décembre 2017**

Attendu que tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2017 et qu'ils en ont pris connaissance ;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Chantal Langlois et résolu à l'unanimité des membres présents, qu'ils renoncent à la lecture du dit procès-verbal et que ledit procès-verbal soit accepté tel que présenté.

**Adoptée**

#4

**Rapport des comités et du maire**

Chaque membre du conseil municipal donne un compte rendu du travail effectué dans leurs comités respectifs.

#5

**Rapport de la Directrice générale, Secrétaire-trésorière par intérim**

Madame Manon Roy dépose son rapport mensuel au 30 novembre 2017.

#6

**Rapport du service de voirie, incendie et urbanisme**

Madame Manon Roy dépose le rapport mensuel pour le service de voirie transmis par l'employé Monsieur Faucher, le rapport mensuel du service incendie par le chef pompier, Monsieur Beauchesne, ainsi que le rapport mensuel pour le service d'urbanisme par Madame Got.

**Adoptée**

#7

**Questions du public**

Questions et/ou commentaires : Aucun

#8 2018-006

**Approbation des salaires et des comptes**

Il est proposé par la conseillère Madame Monique Scholz et résolu à l'unanimité des membres présents, que le conseil autorise la Secrétaire-trésorière, adjointe de faire les paiements des comptes et ceux à payer du 6 décembre au 31 décembre 2017 au montant de 7109.71\$, ainsi que les salaires du mois de décembre 2017 au montant de 9052.16\$.

**Adoptée**

**#9 Correspondance**

- 9.1 Portes ouvertes Moisson Estrie
- 9.2 Rencontre l'occupation et vitalité des territoires 2018-2022
- 9.3 Rencontre Énergie jeunesse HSF

**#10 Résolutions**

**#10.1 Adoption du règlement de taxation 2018 # 84-2018**

Reporté

**#10.2 Adoption du règlement du traitement des élus municipaux 2018 # 85-2018**

Reporté

**#10.3 2018-007 Formation sur l'éthique et déontologie**

Attendu que la formation sur l'éthique et déontologie donnée par la firme Delorme Lebel Bureau et Savoie est obligatoire pour tous les nouveaux élus ;

Il est proposé par la conseillère Madame Valérie Prévost et résolu à l'unanimité des membres présents, que le conseil autorise que la nouvelle élue suive la formation au montant de 300\$ plus taxes.

**Adoptée**

**#10.4..2018-008 Renouvellement de l'ADMQ**

Attendu que pour l'année 2018, l'adhésion annuelle pour l'Association des directeurs municipaux du Québec est de 450\$ plus taxes, pour le canton de Hampden ;

Il est proposé par la conseillère Madame Lisa Irving et résolu à l'unanimité des membres présents, que le conseil autorise la dépense.

**Adoptée**

**#10.5..2018-009 Demande d'appuis pour les milieux humide et hydrique)**

Considérant que la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précises que le gouvernement doit faire une

analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilité pour une municipalité ;

Considérant la sanction le 16 juin 2017 de la loi n° 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques par le gouvernement du Québec ;

Considérant que cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) ;

Considérant que la MRC aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans ;

Considérant que les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques ;

Considérant l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée ;

Considérant qu'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation ;

Considérant que les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi n° 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités ;

Considérant que les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux humides et hydriques dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas appartiennent au Gouvernement du Québec ;

Il est proposé par Madame Monique Scholz et résolu à l'unanimité des membres présents

De demander au MDDELCC une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la loi ;

De demander au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre au MRC de compléter l'identification des milieux humides et hydriques ;

De demander au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts liés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques ;

De demander au gouvernement une exemption au régime de compensation prévu à la loi n° 132 pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques ;

De demander à l'ensemble des MRC du Québec d'adopter et de transmettre cette résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Adoptée**

#10.6..2018-010

## **Renouvellement FQM**

Attendu que pour l'année 2018, l'adhésion annuelle pour la Fédération québécoise des Municipalités est de 909.36\$ plus taxes, pour le canton de Hampden ;

Il est proposé par la conseillère Madame Sylvie Caron et résolu à l'unanimité des membres présents, que le conseil autorise la dépense.

**Adoptée**

**#10.7 2018-011 Renouvellement Québec Municipale**

Attendu que pour l'année 2018, l'adhésion annuelle à Québec Municipale, pour le service internet du 1<sup>er</sup> mars 2018 au 28 février 2019 est de 140\$ plus taxes, pour le canton de Hampden ;

Il est proposé par la conseillère Madame Chantal Langlois et résolu à l'unanimité des membres présents, que le conseil autorise la dépense.

**Adoptée**

**#10.8 2018-012 Renouvellement FCM**

Attendu que pour l'année 2018, l'adhésion annuelle pour la Fédération canadienne des Municipalités est de 131.10\$ plus taxes, pour le canton de Hampden ;

Il est proposé par le conseiller Monsieur Pascal Prévost et résolu à l'unanimité de membres présents, que le conseil autorise la dépense.

**Adoptée**

**#11 Avis de motion et dépôt du projet du règlement décrétant le règlement sur l'éthique et la déontologie des élus de la Municipalité**

Le conseillère Madame Chantal Langlois donne avis de motion qu'un règlement concernant l'adoption du règlement sur le code d'éthique et la déontologie des élus de la municipalité sera présenté lors d'une prochaine séance en vue de son adoption.

**#12 Varia**

-Cahier de charges de travail pour tous les employés.

**#13 Période de questions**

Questions et/ou commentaires : aucun

**#14 2018-013 Levée de séance**

À 21h20 Monsieur Pascal Prévost propose la levée de la séance.

---

M. Bertrand Prévost  
Maire

---

Mme Manon Roy  
Secrétaire-trésorière, adjointe